

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2015

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 2964)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD59

présenté par
M. Arnaud Leroy, rapporteur

AVANT L'ARTICLE 3, insérer la division et l'intitulé suivants:

Avant l'article 3, insérer la division et l'intitulé suivants :

« Chapitre II

« Rénover la gouvernance des ports ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.